

Conseil Municipal du 04 février 2025

Extrait du registre des délibérations

D 3-3/2025

Vie associative

—

Adhésion à
l'URACEN

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 19

Absents : 8

Excusés-représentés : 6

Votants : 25

L'an deux mil vingt-cinq le quatre du mois de février à 19h02, le Conseil Municipal, convoqué le 29 janvier 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. HARDY, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, M. GOSTIJANOVIC, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. PARSY, M. GARCIA (jusque 19h12), Mme DUVAUX (jusque 19h12), Mme BERTHELOT (jusque 19h12), M. RICHER (jusque 19h12), Mme BRILLOT (jusque 19h12), Mme LAURENT, Mme ATTINAULT (à partir de 19h06, jusque 19h12).

Absents ayant donné procuration :

M. ANDRÉ ayant donné procuration à M. EURIN

Mme HENNEBELLE ayant donné procuration à Mme FARINEAUX

M. LEBLANC ayant donné procuration à M. HUYLEBROECK

Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M. GOVAERT

M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme LAHOUSTE

M. MERCIER ayant donné procuration à Mme SÉNÉCHAL

M. RENOUF ayant donné procuration à M. GARCIA (jusque 19h12)

Absent sans procuration :

Mme Lydie YAP

Madame Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

Rapport de Monsieur Michel HUYLEBROECK :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la politique associative mise en œuvre par la Ville de Saint-André-lez-Lille visant à soutenir et accompagner les associations locales sur les plans administratif, financier et matériel,

Vu les statuts de l'Union Régionale d'Associations Culturelles et Éducatives des Hauts-de-France (URACEN), qui visent à fédérer, accompagner, former et promouvoir le développement des associations de la région,

Considérant l'intérêt pour la Ville de Saint-André-lez-Lille de s'associer à un réseau régional dynamique tel que l'URACEN (Union Régionale des Associations Culturelles et Educatives) pour un échange de bonnes pratiques, une mutualisation des ressources et un accès à des formations et outils adaptés aux associations locales,

Le Maire, soussignée, certifie que la liste des délibérations a été affichée dans les délais légaux.



Considérant la possibilité d'offrir aux associations locales un appui renforcé grâce à un accompagnement technique sur la bonne gestion d'une association, leur permettant d'avoir accès à un lieu de rencontres de nouveaux partenaires, ainsi que de bénéficier d'un relais de leurs informations (manifestations, actualités) pour gagner en visibilité,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la Majorité absolue ;
Contre : M. PARSY

- Approuve l'adhésion de la Ville de Saint-André-lez-Lille à l'Union Régionale d'Associations Culturelles et Éducatives des Hauts-de-France (URACEN) ;
- Inscrit les crédits correspondants au Budget 2025 le montant annuel fixé par l'URACEN, à hauteur de 500 euros ;
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération ;
- Dit que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,

Joséphine FARINEAUX